

Bruxelles, 18 octobre 2011

Déclaration GDF SUEZ - Electrabel

Suite à certaines informations parues dans la presse à-propos d'une taxation exorbitante du secteur nucléaire belge, GDF SUEZ-Electrabel trouve inacceptable l'acharnement sans égal envers un secteur économique particulier.

Si ces informations devaient se confirmer, le Groupe les contestera par toutes voies de droit, en ce compris les traités internationaux signés par la Belgique protégeant les investissements qui y ont été faits.

Les mesures et montants évoqués vont à l'encontre des engagements pris par l'Etat belge dans le protocole d'accord du 22 octobre 2009 signé avec le Groupe qui prévoit simultanément la prolongation des unités de Doel 1 et 2 et de Tihange 1 pour 10 ans et le paiement d'une contribution annuelle s'établissant pour les exercices 2010 à 2014 de 215-245 M€. Cet accord visait à inscrire le développement long terme de GDF SUEZ en Belgique dans un cadre stable et durable.

Si l'Etat belge devait revoir ses engagements, cela conduirait également GDF SUEZ à revoir globalement ses politiques d'investissements, d'emploi, de formation et de mécénat en Belgique, et notamment sa volonté de prolonger la durée de vie de Doel 1 et 2 et Tihange 1, compte tenu des investissements importants requis.

Un alourdissement de la taxation du secteur énergétique constituerait un signal particulièrement négatif pour l'ensemble des investisseurs qui, dans la situation économique actuelle, sont plus que jamais en attente de stabilité et de respect des engagements pris par les pouvoirs publics. Pour le secteur électrique en particulier, et conformément aux conclusions tirées par la Banque Nationale de Belgique, une telle décision condamnerait tout investissement dans de nouvelles capacités de production, cela alors que notre pays se trouve déjà structurellement en situation d'importateur d'électricité.

Elle aurait également un impact négatif sur la compétitivité de l'économie belge en annihilant largement les efforts faits par Electrabel à la demande du gouvernement en faveur des industriels électro-intensifs dans le cadre de l'accord Blue Sky.

Enfin, si l'on compare les montants cités par la presse ce matin avec ceux qui sont décidés et contestés en Allemagne, on constate également que la taxe belge serait en comparaison trois fois plus élevée que la taxe allemande.

PRESS ELECTRABEL

Lut Vande Velde
☎ + 32 2 518 63 47

press@electrabel.com

www.electrabel.com

*Dit persbericht is ook
beschikbaar in het Nederlands.
This press release is also
available in English.*